

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1136 promulguant à la Côte française des Somalis le décret n° 48-1100 du 7 juillet 1948 relatif à la validation des services des fonctionnaires et agents titulaires de la Caisse inter-coloniale des retraites.

n° 1136

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 novembre 1948

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro
30 novembre 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu la loi du 14 août 1924 et notamment son article 71 créant la Caisse intercoloniale des retraites : Vu le décret du 1er novembre 1928 portant création de la Caisse intercoloniale des retraites

Vu la circulaire n° 8079, en date du 27 août 1948, du Ministère de la France d'outre-mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Côte française des Somalis le décret n° 48-1100 du 7 juillet 1948 ouvrant un nouveau délai aux fonctionnaires et agents titulaires de la Caisse intercoloniale des retraites, pour demander la validation de leurs services auxiliaires. Art.2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation: Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.